

## **Annexe 1 : Les différentes définitions d'une « zone humide »**

---

La Convention de Ramsar de 1971 : « Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eau naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 mètres ».

Programme Biologique International (Rapport MAB-Unesco, 1974) : Une zone humide est une zone dominée par des plantes herbacées particulières, dont le production se situe surtout au dessus du niveau de l'eau tandis qu'elles reçoivent des quantités d'eau qui seraient excessives pour la plupart des végétaux supérieurs présentant des organes aériens. (définition jugée imparfaite par les auteurs).

Zone humide: Toute zone de transition entre les systèmes terrestres et aquatiques où la nappe phréatique est proche de la surface du sol, ou dans laquelle cette surface est recouverte d'eau peu profonde, de façon permanente ou temporaire.

Barnaud, 1991 : Les zones humides se caractérisent par la présence, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, d'eau disponible douce, saumâtre ou salée. Souvent en position d'interface, de transition entre milieux terrestres et milieux aquatiques proprement dits, elles se distinguent par des sols hydromorphes ou non évolués, et/ou une végétation dominante composée de plantes hygrophiles au moins pendant une partie de l'année. Enfin elles nourrissent et/ou abritent de façon continue ou momentanée des espèces animales inféodées à ces espaces. Les zones humides correspondent aux marais, marécages, fondrières, fagnes, pannes, roselières, tourbières, prairies humides, marais agricoles, landes et bois marécageux, forêts alluviales et ripisylves marécageuses, mares y compris les temporaires, étangs, bras-morts, grèves à émergence saisonnière, vasières, lagunes, prés-salés, marais salicoles, sansouires, rizières, mangroves, etc.. Elles se trouvent en lisière de source, de ruisseaux, de fleuves, de lacs, en bordure de mer, de baies et d'estuaires, dans les deltas, dans les dépressions de vallée ou dans les zones de suintements à flanc de collines.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, saumâtre ou salée, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quant à elle, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le décret n°2007-135 du 30 janvier 2007, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides :

- morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

- La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.

## **Annexe n°2 : Caractérisation des zones humides**

---

Source: <http://wetlands.free.fr/zh>

Le **régime hydrique** (inondation ou saturation), la **végétation hygrophile** et l'**hydromorphie** du sol sont les trois caractéristiques essentielles des zones humides, c'est pourquoi, tous les experts s'accordent à utiliser l'hydrologie, la végétation et le sol comme critères d'identification et de caractérisation.

Les différents critères ainsi que les méthodes utilisées pour observer et/ou mesurer les paramètres liés à ces critères sont définies ci-dessous :

### **Critère Hydrologie :**

En raison de l'importance du rôle de l'eau, sa présence en surface ou à une très faible profondeur dans le sol (à moins de 50 cm) est l'un des premiers paramètres ou critères à rechercher. La présence d'eau en surface ou la saturation du sol pendant plusieurs jours au cours de la saison de végétation, crée des conditions particulières d'anaérobiose au niveau du sol qui affectent le type de végétation qui se met en place ainsi que le développement du sol.

L'importance et la durée de l'inondation ou de la saturation dépendent de plusieurs facteurs, notamment de la hauteur et de la répartition des précipitations, des écoulements en surface et en profondeur, de la nature du sol, de la topographie.

*Durée et fréquence de l'inondation ou de la saturation*

La zone est-elle inondée ou saturée ? Combien de temps et à quelle fréquence ?

La durée et la fréquence de l'inondation ou de la saturation du sol varient fortement selon le type de zone humide, les conditions climatiques, le type de sol, la topographie. Ainsi, l'inondation ou la saturation du sol est permanente dans les tourbières et ne dure que quelques jours ou semaines dans certaines zones humides comme les mares temporaires par exemple. La forte variabilité de la durée et de la fréquence de l'inondation ou de la saturation du sol nécessite d'effectuer des mesures pendant plusieurs années consécutives. Ces données sont rares malgré la simplicité de la technique de mesure. Elles ne sont généralement disponibles que pour quelques zones présentant un intérêt particulièrement fort en termes économique ou environnemental.

### **Critère Hydromorphie :**

L'hydromorphie du sol, permet d'avoir des indications sur l'histoire de la constitution ou des perturbations éventuelles qui ont affecté la zone humide. En effet, comme la tourbe (qui garde les pollens permettant de retracer l'évolution de la végétation environnante au cours du temps) le sol garde en " mémoire ", dans le profil, les conditions écologiques qui ont prévalu lors de sa formation. Ainsi, certaines zones humides très artificialisées par l'homme (drainage, endiguement...) et n'ayant plus de fonctionnement hydrologique et de végétation caractéristiques de zone humide conservent dans le sol les traces de l'hydromorphie. Le sol est donc un bon critère pour identifier les zones humides potentielles. Ce critère est important à la fois pour localiser les zones susceptibles de bénéficier d'actions de restauration (prévues dans le plan d'action pour les zones humides) et négocier avec les usagers, notamment les professionnels de l'agriculture, les conditions d'une réversibilité.

### **Critère Floristique :**

La végétation est sans doute la composante de l'écosystème qui intègre le mieux les paramètres caractérisant les différentes zones humides : importance et durée de l'inondation, chimie de l'eau (salinité, pH, potentiel Redox, etc.). Elle traduit les conditions qui existent dans la zone humide à la fois sur le plan hydrologique et pédologique. C'est pourquoi, la végétation occupe une place particulière dans tous les manuels de caractérisation des zones humides à travers le monde.

### *Quels paramètres considérer ?*

La végétation est un critère explicite de la loi sur l'eau de 1992. Cette dernière considère qu'une zone est humide si " la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ". La loi fait donc référence à trois notions qu'il est important de définir et expliciter : espèces hygrophiles, végétation et dominance.

#### *a) Quelles sont les plantes hygrophiles ?*

La loi fait référence aux plantes hygrophiles, mais elle ne précise pas les types de végétaux ou les espèces considérées comme hygrophiles. Or pour satisfaire au critère végétation, cette dernière doit être dominée par une catégorie de plantes. Il est donc utile, voire nécessaire, d'établir une liste des espèces hygrophiles ou à défaut de préciser les caractéristiques permettant de les identifier.

Les travaux de botanique et d'écologie ont permis de repérer parmi les espèces rencontrées dans les zones humides celles qui sont plus fréquentes ou qui sont exclusivement présentes dans les zones humides. Ces espèces qualifiées d'hygrophiles ont développé des adaptations leur permettant de s'installer, croître et se reproduire dans les sols inondés ou saturés en eau de manière permanente ou périodique.

Ces espèces caractéristiques de zones humides peuvent être réparties dans trois grands types de végétaux :

**les hydrophytes** : Ce sont des plantes strictement aquatiques qui développent la totalité de leur appareil végétatif dans l'eau ou à la surface. Elles peuvent être flottantes (Lentilles d'eau), en surface (Nénuphars), entre deux eaux (Utriculaires) ou complètement submergées (Isoètes, Potamots, Zostères, Posidonies, Ruppies...)

**les hélophytes** : Ce sont des plantes qui sont enracinées dans un sol submergé une partie de l'année et qui développent un appareil végétatif aérien. Elles se rencontrent dans les plans d'eau peu profonds comme les lagunes ou en bordure de plans d'eau. On parle aussi de plantes émergentes (Roseaux, Scirpes et Juncus lacustres, Massettes,...).

**les halophytes** : Ce sont les espèces végétales qui tolèrent le sel et qui se développent plutôt dans des eaux salées ou saumâtres (Salicornes, Soudes, Obiones,...). Ces espèces subdivisées en halophytes strictes ou tolérantes sont surtout caractéristiques des zones humides littorales proches de la mer.

#### *b) La végétation et la dominance :*

A cette notion de végétation s'ajoute celle de formation végétale définie comme " un ensemble de végétaux qui peuvent appartenir à des espèces différentes mais qui présentent pour la plupart, des caractères convergents dans leurs formes biologiques et parfois dans leurs comportements ".

Pour C. FLAHAULT (1901), qui a introduit cette notion, " certaines espèces sont dominantes, soit parce qu'elles sont caractéristiques du paysage végétal par la taille, le nombre, la forme ou la durée des individus (espèces sociales) soit par l'action qu'elles exercent sur l'habitat en créant pour ainsi dire la station ".

Cette notion tient compte de l'abondance des espèces et de leur recouvrement dans les différentes strates qui composent la végétation. Les espèces dominantes sont donc " celles que l'on voit " et qui par leur abondance ou recouvrement importants vont marquer le paysage végétal.

### **Méthode indirecte de localisation : la faune associée aux écosystèmes aquatiques**

Les études réalisées depuis 1996 sur les oiseaux à grand territoire du secteur de la Sambre et de la Haute Vallée de l'Helpe Majeure permettent de localiser certaines zones humides. La buse, le faucon crécerelle, le balbuzard pêcheur ont ainsi été observés (les deux premiers ne sont pas inféodés aux zones humides). Des individus rares (et pas nécessairement nicheurs) comme le râle des genêts ou la cigogne noire ont également été observés. Une étude de 2000 à 2003 a permis de diagnostiquer que le Cincle plongeur est présente en petit nombre en Avesnois.

## **Annexe n°3 : Fonctions et valeurs des zones humides**

---

(Source : site web IFEN)

### **LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES**

*Les fonctions hydrologiques*, assure un maintien et une amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme **un filtre épurateur** :

- **filtre physique**, car elles favorisent les dépôts de sédiments y compris le piégeage d'éléments toxiques tels que les métaux lourds, la rétention des matières en suspension...
- **filtre biologique**, car elles sont aussi le siège privilégié de dégradations biochimiques (grâce notamment aux bactéries, de désinfection par destruction des gènes pathogènes grâce aux ultraviolets, d'absorption et de stockage par les végétaux, de substances indésirables ou polluantes tels que les nitrates (dénitrification) et les phosphates à l'origine de l'eutrophisation des milieux aquatiques, de certains pesticides et métaux...

Elles ont aussi un rôle déterminant dans la **régulation des régimes hydrologiques**. Le comportement des zones humides à l'échelle d'un bassin versant peut être assimilé à celui d'une **éponge**. Lorsqu'elles ne sont pas saturées en eau, les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluies et le transfert immédiat des eaux superficielles vers les fleuves et les rivières situés en aval. Elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse.

Ce faisant, elles diminuent l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage (basses eaux). Certaines d'entre elles participent à l'alimentation en eau des nappes phréatiques superficielles (*cf. fiche eaux souterraines*).

### ***Les fonctions biologiques***

Les zones humides constituent **un réservoir de biodiversité**. En France, 30 % des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les zones humides; environ 50 % des espèces d'oiseaux dépendent de ces zones et les 2/3 des poissons consommés s'y reproduisent ou s'y développent.

Les zones humides assument dans leur globalité les différentes fonctions essentielles à la vie des organismes qui y sont inféodés:

- **fonction d'alimentation** : découlant de la richesse et de la concentration en éléments nutritifs observées dans ces zones, les marais assurent ainsi une mise à disposition de ressources alimentaires pour de nombreuses espèces animales localement et à distance par exportation de matière organique;
- **fonction de reproduction** : la présence de ressources alimentaires variées et la diversité des habitats constituent des éléments essentiels conditionnant la reproduction des organismes vivants;
- **fonction d'abri, de refuge et de repos** notamment pour les poissons et es oiseaux. Ces fonctions biologiques confèrent aux zones humides une extraordinaire capacité à produire de la matière vivante; elles se caractérisent ainsi par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.

### ***Les fonctions climatiques***

Les zones humides participent aussi à la **régulation des microclimats**. Les précipitations et la température atmosphérique peuvent être influencées localement par les phénomènes d'évaporation intense d'eau au travers des terrains et de la végétation (évapotranspiration) qui caractérisent les zones humides. Elles peuvent ainsi tamponner les effets des sécheresses au bénéfice de certaines activités agricoles.

## **LES VALEURS OU SERVICES RENDUS**

La présence de zones humides en bon état de fonctionnement écologique peut assurer aux populations locales un certain nombre de bénéfices par l'exploitation de diverses ressources produites ou entretenues sur ces territoires et par des usages en relation avec leurs valeurs.

Ainsi, le concept d'utilisation rationnelle des zones humides développé dans le cadre de la convention de Ramsar dans le but de faire comprendre l'utilité de conserver ces milieux au profit du plus grand nombre.

### *La ressource en eau*

Les zones humides constituent avant tout un des éléments importants de la **gestion qualitative et quantitative** sur le moyen terme de la ressource en eau grâce à leurs fonctions hydrologiques. À ce titre, elles remplissent un rôle socio-économique indéniable en participant à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et aux besoins liés aux activités agricoles et industrielles.

### *La prévention des risques naturels*

Les fonctions hydrologiques contribuent également à la prévention contre les inondations. Ainsi, en période de crue, les zones humides des **plaines inondables jouent le rôle de réservoir naturel**.

Inversement, le rôle de réservoir et l'influence des zones humides sur le microclimat permettent de limiter l'intensité des effets de sécheresses prononcées (soutien des débits d'étiage, augmentation de l'humidité atmosphérique).

Elles jouent enfin un rôle dans la **stabilisation et la protection des sols**. Ainsi, la végétation des zones humides adaptée à ce type de milieu fixe les berges, les rivages, et participe ainsi à la protection des terres contre l'érosion.

### *La production de ressources biologiques*

La forte productivité biologique qui caractérise les zones humides est à l'origine d'une importante **production agricole** (herbage, pâturage, élevage, rizières, cressonnières, exploitation forestière, roseaux...), **piscicole** (pêches, piscicultures), dont les répercussions financières, difficiles à chiffrer précisément se révèlent néanmoins considérables.

### *Les valeurs culturelles et touristiques*

Les zones humides font en effet partie du **patrimoine paysager et culturel**. Elles forment en quelque sorte la vitrine d'une région et contribuent à l'image de marque de celle-ci.

Elles sont aussi le **support d'activités touristiques ou récréatives** socialement et économiquement importantes. Les zones humides constituent aujourd'hui un pôle d'attraction important recherché en particulier par les citoyens. Les pays de lacs et d'étangs attirent une foule de touristes avides d'activités nautiques (base du Val Joly). Certains visiteurs viennent ainsi profiter de la beauté des paysages et de

la quiétude des lieux; d'autres y pratiquent des activités de chasse, de pêche, d'observation de la nature, de randonnées...

*Les valeurs éducatives, scientifiques et patrimoniales*

L'exubérance des manifestations biologiques des zones humides constitue un excellent support pédagogique pour faire prendre conscience de la diversité, de la dynamique et du fonctionnement des écosystèmes. Les opérations de sensibilisation et d'information sont essentielles pour la prise de conscience des enjeux économiques et écologiques de ces milieux.

D'un point de vue scientifique, il reste encore bien des aspects fonctionnels à élucider. Une **meilleure compréhension** des processus naturels façonnant les zones humides apparaît indispensable pour une gestion à long terme de ces milieux dans le cadre d'un développement durable.

Enfin, l'ensemble de ces propriétés attribue aux zones humides une valeur patrimoniale reconnue à l'échelle mondiale dans le cadre de la convention de Ramsar.

## **Annexe n°4 : Homogénéisation des données des inventaires 2003 et 2004 du PNR de l'Avesnois**

---

Lors des études d'inventaires menées en 2003-2004, une localisation et une caractérisation des zones humides des plaines alluviales des 2 Helves ont été réalisées.

*En ce qui concerne l'étude de 2003*, la description et l'évaluation de la zone humide, sur l'Helpe majeure, se sont basées sur des critères hydrologique, épuratoire et de valeur paysagère.

*En ce qui concerne l'étude de 2004*, sur l'Helpe mineure et le haut bassin de l'Helpe majeure en amont du Val Joly, la description s'est basée sur des critères hydrologiques en prenant en compte également la diversité des habitats humides (critère floristique) ainsi que la topographie observée sur la zone. Des zones humides « à préserver en priorité » ont alors été définies dans ce dernier inventaire ce qui n'a pas été le cas lors du premier.

Un travail a donc été nécessaire afin **d'homogénéiser les données**. Ainsi, dans le cadre du premier inventaire, les zones humides à forte valeur hydrologique ainsi qu'à forte valeur épuratoire ont été retenues comme étant « à préserver en priorité ». Le critère paysager, étant propre à chacun a été jugé trop difficile à intégrer compte tenu de son caractère assez objectif, et n'a pas été retenu.

**Remarque :** Toutes les fiches de description des zones humides de l'Helpe majeure, de l'étude de 2003, ont été vérifiées, ainsi certaines zones paraissant très intéressantes, mais de valeur hydrologique ou épuratoire moyenne, ont été retenue comme étant des zones humides « à préserver en priorité ».

## Annexe n°5 : Les différents types de zones humides au niveau des deux Helves

---

(source : inventaire des zones humides des plaines alluviales des deux Helves, PNRA, 2004)

### ➤ Les peupleraies :



L'usage dominant est la sylviculture, la chasse peut y être exercée comme c'est le cas pour de nombreuses zones humides composées de peupleraie. Ces zones sont boisées de peupliers et sont souvent localisées sur des parcelles humides. Parfois la végétation hygrophile est dense sous la peupleraie, d'autres fois celle-ci peut être beaucoup moins abondante (selon l'âge du peuplement).

### ➤ Les plans d'eau :



Ces plans d'eau constituent tous les points d'eau, mares et étangs, recensés lors de l'inventaire. Une différence relative aux types d'aménagements présents au niveau des différents milieux est à relever. Ainsi, les plans d'eau aménagés sont différenciés de ceux qui ne le sont pas ou très peu. Les usages majeurs sur ce type de milieux humides sont la chasse et la pêche.

Les plans d'eau aménagés : étangs ou mares (cf. photos ci-dessus), ils résultent de l'action de l'homme (par creusement) ou de phénomènes naturels (dépression par affaissement de couche du sol). Les berges sont abruptes et consolidées. Les contours réguliers de certains plans d'eau entraînent une baisse de la diversité biologique, aussi bien au niveau faunistique que floristique. Les berges trop abruptes, dénudées de végétation herbacée ou arbustive, empêchent le développement de végétation semi-aquatique. Parfois même, aucune végétation ne s'y développe. Les mares restent tout de même très peu aménagées, parfois munies d'un seuil laissant le surplus d'eau se déverser dans le ruisseau situé en aval.

Les plans d'eau peu aménagés (cf. photo à droite) : étangs ou mares, ils résultent également de l'action de l'homme (par creusement) ou de phénomènes naturels (dépression par affaissement de couche du sol). Du faible aménagement qui puisse exister sur la zone, dû à la présence d'une hutte de chasse par exemple, ce type de milieu humide offre, grâce à des berges douces, la possibilité à la flore de se développer en favorisant, par la même occasion, l'accueil d'une faune associée.



➤ **Les connexions humides ou linéaire humide :**



Ce type de milieux humides correspond, soit à des connexions permanentes, assimilables à des fossés à ciel ouvert, soit à des connexions temporaires, le long d'une haie par exemple. Pour cette dernière, elles se localisent autour des parcelles, ce sont d'anciens fossés. Les haies permettent un développement de la végétation hygrophile qui pourrait résulter de la présence d'un micro-environnement particulièrement humide dû au système racinaire. Ce type est plus assimilable à un linéaire qu'à des surfaces humides. Les fossés ont été créés par l'homme pour drainer l'eau vers l'aval, le plus souvent, directement dans la rivière. Ces petites zones, correspondant à des connexions humides, sont sans doute les vestiges d'une prairie humide parcourue par ce fossé.

➤ **Les dépressions :**

Ces zones peuvent être situées en bordure ou à proximité du cours d'eau. Il s'agit de petites zones encaissées sans connexion hydraulique directe avec le cours d'eau.

➤ **Les parcelles isolées :**

Ce sont des morceaux de parcelles situées aux abords de la rivière. Ces parcelles peuvent être aménagées ou pas. C'est la première distinction faite pour ce type de milieux humide. Ces parcelles non aménagées peuvent être pâturées, en prairie ou sans activité dominante. Ces zones, si elles sont boisées peuvent constituer des **ripisylves**. Le niveau topographique de ces zones humides, souvent de petites superficies, est très bas, généralement, à un niveau proche de celui de la rivière (lit mineur).

➤ **Les prairies humides :**

En général situées en bordure de cours d'eau sur des espaces plats et périodiquement inondés. Elles sont souvent traversées par des fossés à ciel ouvert. Une différence est apportée



par rapport à l'apport en eau de ses milieux humides. En effet, on distingue deux apports d'eau : de l'amont et de l'aval (du cours d'eau). Cet apport d'eau peut être constitué, par exemple, par un réseau de fossés routiers, quant il s'agit d'un apport d'eau par l'amont ou bien par la rivière quant il s'agit d'un apport d'eau par l'aval de la zone.

Ces parcelles humides font souvent l'objet d'un pâturage intensif. Le piétinement des bovins occasionne une dégradation de la végétation typique.

➤ **Les marais et zones de marécages :**

**Les marais** sont définis comme ci : « zone engorgée d'eau ou une végétation hygrophile est



présente en abondance. Ce sont des étendues de terre submergée en permanence. La différence est confuse avec celle des zones de marécage ».

**Les zones de marécage** sont des terrains saturés en eau mais la surface est émergée, excepté lors d'inondations passagères.

Ces deux types de zones humides sont difficilement différenciables. La différence apportée, lors de l'inventaire des zones humides, est la dissemblance de nature du sol. Les zones marécageuses avaient des sols plus compacts que ceux des marais, plus gorgés d'eau.



➤ **Les zones humides complexes :**

Les zones humides complexes sont composées de plusieurs unités typologiques. L'essentiel de l'information à retenir est que ces zones humides complexes sont le plus souvent des zones humides « à préserver en priorité ».

Les marais et zones de marécage sont des zones humides complexes, elles sont souvent composées de plusieurs unités typologiques telles que des prairies humides, des linéaires humides, des plans d'eau. Le sol est gorgé d'eau et la végétation hygrophile y est abondante et bien diversifiée.



## Annexe n°6 : Les espaces Chico Mendès

---

### ■ Espace de Ferrière

DEPARTEMENT : Nord

PROPRIETAIRE : SIVU CLECIM

PARTENAIRES : Groupement naturaliste de l'avesnois, Nord Nature Bavaisis, les deux communes et les écoles Pasteur, Maufroy et Liémans

SUPERFICIE : 3,5 ha

DEBUT DE L'OPERATION : 1992

**Description** : L'hiver, lorsque la pluie tombe durant de longues périodes, le lit mineur de la Solre ne suffit plus à contenir les eaux de cet affluent de la Sambre. Il inonde alors sans retenue l'espace Chico Mendès de Ferrière-la-Grande Rousies. Pourquoi se gênerait-il d'ailleurs ? Le site est alors au repos et n'accueille plus que les quelques rares riverains que les intempéries ne découragent pas. Pour les animations nature, enseignants et enfants préfèrent attendre des jours meilleurs. Et puis surtout, l'espace Chico Mendès doit beaucoup de sa richesse écologique à ce caractère très humide. Prairie de fauche, mégaphorbiaie et aulnaie sont des milieux naturels d'un grand intérêt. Les 2 mares creusées dans le cadre de l'opération Chico Mendès permettent d'avoir des milieux aquatiques tout au long de l'année. Ceux qui viennent y pêcher en toute illégalité n'y laissent pourtant pas une eau d'une très bonne qualité. Malgré cela, il est possible d'y observer libellules, batraciens et de nombreux autres petits habitants des marais.

ACCES : Le site de Ferrière/Rousies se trouve à 2 Km au sud-est de Maubeuge. Quitter Maubeuge par la D936, en direction de Ferrière-la-Grande, 700 mètres après avoir traversé le pont SNCF, tourner à gauche (D336, direction Rousies), on accède au site par un chemin sur la droite de la route (barrière), juste avant un passage à niveau à l'entrée de Rousies.

### ■ Espace de Taisnière

DEPARTEMENT : Nord

PROPRIETAIRE : Monsieur Dewinter (privé)

PARTENAIRES : Mairie, école publique de taisnières et école publique de Hon Hergies, Nord Nature Bavaisies

SUPERFICIE : 5ha 20a

DEBUT DE L'OPERATION : 17 mai 1995

**Description** : L'espace Chico Mendès de Taisnières sur Hon fait partie d'un complexe de prairies alluviales bordant l'Hogneau. Il présente deux secteurs ayant une topographie homogène et peu marquée, mais séparés l'un et l'autre par une dénivellation de quelques mètres.

On retrouve sur le site tout un réseau de fossés et une mare creusés au cours d'un chantier de jeunes bénévoles.

L'Espace Chico Mendès est constitué d'une mosaïque d'espaces naturels : mare et fossé, bosquets de saules, d'aulnes, vergers, prairies de fauches, cariçaie, mégaphorbiaie... qui offrent autant de milieux de vie aux espèces animales.

On retrouve sur l'Espace Chico Mendès, deux espèces végétales protégées dans le Nord/Pas-de-Calais, *Scirpus sylvaticus* et *Stellaria nemorum*.